

Coopérative Oléicole de Velaux

Conditions obligatoires d'adhésion à la coopérative oléicole sous réserve de validation préalable d'inscription par la direction de la coopérative.

Nombre de parts que vous devez acquérir si vous apportez :

Moins de 100 kg.....1 part. De 301 à 400 kg.....4 parts.

De 101 à 200 kg.....2 parts. De 401 à 500 kg.....5 parts.

De 201 à 300 kg3 parts. Plus de 600 kg.....6 parts.

Au-delà de 600 kg, aucune part supplémentaire n'est nécessaire.

Droit d'entrée 20 € : Seulement la Première Année

Coût de la part 10 € : Seulement la Première Année

Frais de gestion 8.00 € TTC Annuel.

Participation Emballages Plastique retrait huile 1€30/u (2L,3L,5L)

Tarification Récolte 2026:

Lot commun l'après midi (horaire variable se renseigner avant)

Tonnage total réalisé par la Coop.	€/kg d'olive TTC	€/kg d'olive HT
< à 200 t	0,58	0,550
De 200 à 250 t	0,54	0,512
De 250 à 350 t	0,51	0,483
De 350 à 400 t	0,49	0,464
> à 400 t	0,48	0,455

Lot à façon sur rendez-vous le matin de 8h30 à 11h30

Quantité minimale : 250 kg

Quantité par Lot de Trituration	€/kg d'olive TTC	€/kg d'olive HT (TVA 5,5%)
Entre 250 et 500kg	0.62	0,588
Entre 500 et 1000 kg	0,58	0,550
Entre 1t et 3t	0,55	0,521
Entre 3t et 5t	0,50	0,474
Entre 5t et 10t	0,45	0,427
Au-delà de 10t	0,40	0,379

Cotisation AFIDOL : 0,19 € ttc par kg d'huile produit (tva 20%).

Pour y faire triturer vos olives, vous devez obligatoirement être coopérateur.

Pour cela, vous devez vous acquitter d'un droit d'entrée et d'un nombre de parts correspondant à vos apports d'olives.

Je soussigné :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions d'apport et de trituration d'olives à la coopérative oléicole de Velaux.

Date : Signature précédée de la mention lu et approuvé.

Coopérative Oléicole de Velaux

Chemin du Moulin Neuf 13880 Velaux

Tél: 04.42.46.31.07

Site internet : www.moulindevelaux.com

Agrément HCCA : 11 957

E-mail : contact@moulindevelaux.com